

L'an dix huit cent seize et le deux
 du mois d'août vers midi par devant
 nous Jean Pierre Lypin maire de la
 commune de currac canton de castelnau
 département de la Gironde officier public
 de l'état civil soussigné est comparu le nommé
 Charles Chagnau père de l'enfant lequel a dit
 et déclaré que ce jour vers midi est né dans
 sa maison village de laugas un enfant
 du sexe féminin fille légitime de lui
 Charles Chagnau et Françoise Langlade
 son épouse lequel enfant il nous a
 présenté déclarant lui donner le prénom
 de Jeanne en présence de Bernard Formandier
 signeur et de l'homme aîné laboureur témoins majeurs
 habitant de la commune qui ont déclaré ne savoir
 signer ont acte de la à haute voix

N° 11
 Marie
 Chagnau

Lypin
 maire

L'an dix huit cent seize et le dix du mois
 d'août vers cinq heures de l'après midi par devant
 nous Jean Pierre Lypin maire de la commune de
 currac canton de castelnau département de la
 Gironde officier public de l'état civil soussigné
 est comparu le nommé Thomas de Jean père de
 l'enfant lequel a dit et déclaré que ce jour
 vers deux heures de l'après midi est né dans sa
 maison un enfant du sexe masculin fils légitime
 de lui Thomas de Jean et Marie Binard son épouse
 lequel enfant il nous a présenté déclarant lui
 donner le prénom de François en présence
 de Jean Fort laboureur Pierre Giraudins signeurs
 témoins majeurs habitant de la commune qui ont
 déclaré ne savoir signer ont acte de la à haute voix

N° 12
 François
 de Jean

Lypin
 maire



N° 13
 Lypin
 maire

L'an dix huit cent seize et le vingt deux
 du mois d'août vers quatre heures de
 l'après midi par devant nous Jean Pierre
 Lypin maire de la commune de currac canton
 de castelnau département de la Gironde officier
 public de l'état civil soussigné est comparu le
 nommé Raimon Giraudins grand père de l'enfant
 lequel a dit et déclaré que ce jour vers midi
 est né dans sa maison village de sanès un
 enfant du sexe masculin fils légitime
 de Pierre Giraudins et Delizabet Robert son épouse
 lequel enfant il nous a présenté déclarant lui
 donner le prénom de Jean en présence
 de Pierre Luceu signeur et Jean Denoué
 cordonnier témoins majeurs habitant de la commune
 qui ont déclaré ne savoir signer ont acte de la
 à haute voix

Lypin
 maire

Le vingt six d'août dix huit cent seize
 vers midi par devant nous Jean Pierre
 Lypin maire de la commune de currac canton
 de castelnau département de la Gironde officier
 public de l'état civil soussigné est comparu
 le nommé Guillaume Frauin l'athleu d'abitt
 père de l'enfant lequel a dit et déclaré que
 ce jour vers deux heures du matin est né dans
 la maison de son père village de mourens un
 enfant du sexe féminin fille légitime de lui
 Guillaume Frauin et de Marie Gausse son
 épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant
 lui donner le prénom de Marie en présence
 de Bernard Formandier signeur et l'homme
 aîné laboureur témoins majeurs habitant de
 la commune qui ont déclaré ne savoir
 signer ont acte de la à haute voix

Lypin
 maire